



De la Corruption au Crime d'Etat

Bienvenue chez NICOUD Eliane

Mes Fichiers au Format .pdf

 <http://raptor08.free.fr/>

 <http://nicoudeliane.net/>

 <http://enbg-censure.net/>

Eliane NICOUD
13, rue du Meunier
Clos du Moulin
34350 VENDRES

Eliane BEGUIN-NICOUD
Chez M. Gardet Bernard
6 ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Boutique "Tentation"
13 rue raymond Daujat
26200 MONTELMAR

Bas de page 

Affaire : **BEGUIN-NICOUD Eliane**

FAQUIN Raymond inspecteur divisionnaire de police

et REIMONEN Christian huissier

JUGEMENT CORRECTIONNEL Du 5 Septembre 1989

Extraits des Minutes du Secrétariat-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme)

MINISTERE PUBLIC - FAQUIN -S.N.A.P.C. -REIMONEN -

Contre : BEGUIN née NICOUD Eliane

P1	<p>INDEX</p> <p>Ma Condamnation Par le Tribunal de Grande Instance de VALENCE (Drôme) France,</p> <p>LE TRIBUNAL,</p> <p>Statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort. Déclare BEGUIN née NICCOUD Eliane coupable du délit <u>d'outrages à officier ministériel et agent de la force publique.</u></p> <p><u>En répression</u>, la condamne à la peine de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - TROIS MOIS D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS - TROIS MILLE FRANCS D'AMENDE
P2	<p>JUGEMENT CORRECTIONNEL Du 5 Septembre 1989</p> <p>Extraits des Minutes du Secrétariat-Greffe du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme)</p> <p>MINISTERE PUBLIC - FAQUIN -S.N.A.P.C. -REIMONEN -</p> <p>Contre : BEGUIN née NICOUD Eliane</p> <p>BOULMIER vice-président - Ministère Public BECQUET substitut</p> <p>Monsieur AZEMA juge</p> <p>Monsieur COUSSEAU juge</p> <p>assisté s de Monsieur HAZANE greffier</p>
P3	JUGEMENT CORRECTIONNEL page 1
P4	JUGEMENT CORRECTIONNEL page 2
P5	JUGEMENT CORRECTIONNEL page 3
P6 et P7	Les notes d'audience du greffier HAZANE - Parquet de Valence N° 9034/89
P8	Enveloppe du Parquet de Valence (Drôme) France,

Extraits des Minutes du Secrétariat-Greffe
du Tribunal de Grande Instance de Valence (Drôme)
JUGEMENT CORRECTIONNEL

N° 1739
Du 5 Septembre 1989

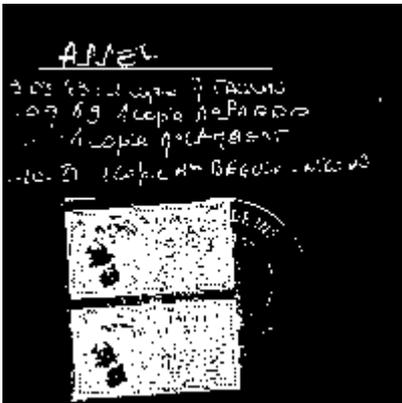
JUGEMENT
CONTRADICTOIRE

MINISTERE PUBLIC
FAQUIN
S.N.A.P.C.
REIMONEN

Contre :
BEGUIN née NICOUD Eliane

NATURE DU DÉLIT
Résistance AFP
et Huissier

CONDAMNATION
E.D. 3 Mois sursis
A.D. 3.000 F.
+ D.I.



A l'audience publique de la Sème Chambre du tribunal
de grande instance de VALENCE (Drôme). du CINQ SEPTEMBRE
MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT NEUF tenue pour les affaires
correctionnelles par ;

Monsieur BOULMIER vice-président
Monsieur AZEMA juge
Monsieur COUSSEAU juge

assisté s de Monsieur HAZANE greffier

A ETE RENDU LE JUGEMENT ci-après ;

ENTRE :

Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande
instance de VALENCE

DEMANDEUR comparant par **Monsieur BECQUET Substitut,**
D'UNE PART,

ET:

Monsieur FAQUIN Raymond

Inspecteur Divisionnaire à la Police Urbaine de MONTELIMAR
Commissariat de Police
26200 MONTELIMAR

Le Syndicat National Autonome des Policiers EN CIVIL.

55 Rue de Lyon
75012 PARIS

PARTIES CIVILES COMPARANTES par Maître LAMBERT Avocat au
Barreau de LYON

Maître REIMONEN Christian

Huissier de justice
Rue Sainte Croix
26200 MONTELIMAR

PARTIE CIVILE COMPARANTE par **Maître PARDO** Avocat au Barreau de
VALENCE

Extraits des Minutes du
Secrétariat-Greffe du Tribunal de Grande
Instance de Valence (Drôme)

1

N° 1739

JUGEMENT CORRECTIONNEL

Du 5 Septembre 1989

JUGEMENT

CONTRADICTOIRE

MINISTÈRE PUBLIC
FAQUIN
S.N.A.P.C.
REIMONEN

Contre :

BEGUIN née NICOUÉ Eliane
FAUX divorcée 1^{er} avril 1987
Contre NICOUÉ et non BEGUIN

NATURE DU DÉLIT

Résistance AFP
et Huissier

CONDAMNATION

E.D. 3 Mois sursis
A.D. 3.000 F.
+ D.I.

APPEL

03.89 : 1 copie 9 FAQUIN
09.89 : 1 copie 9 PARDO
" 1 copie 9 LAMBERT
10.89 : 1 copie 9 BEGUIN - NICOUÉ



A l'audience publique de la 3ème Chambre du tribunal
de grande instance de VALENCE (Drôme), du CINQ SEPTEMBRE
MIL NEUF CENT QUATRE - VINGT NEUF
tenue pour les affaires correctionnelles par :

Monsieur BOULMIER vice-président
Monsieur AZEMA juge
Monsieur COUSSEAU juge

assisté de Monsieur HAZANE greffier

A ETE RENDU LE JUGEMENT ci-après :

ENTRE :

Monsieur le Procureur de la République
près le tribunal de grande instance de VALENCE

DEMANDEUR comparant par Monsieur BLOQUET
Substitut.

D'UNE PART,

ET :

Monsieur FAQUIN Raymond

Inspecteur Divisionnaire à la Police Urbaine
de MONTELMAR
Commissariat de Police
26200 MONTELMAR

Le Syndicat National Autonome des Policiers

EN CIVIL,

55 Rue de Lyon
75012 PARIS

PARTIES CIVILES COMPARANTES par Maître LAMBERT Avocat au
barreau de LYON

Maître REIMONEN Christian

Huissier de justice
Rue Sainte Croix
26200 MONTELMAR

PARTIE CIVILE COMPARANTE par Maître PARDO Avocat au
Barreau de VALENCE.

.../...

BEGUIN née NICCOUD Eliane

née le 8 Novembre 1940 à MARSEILLE 13
de Gustave et de ANNETTE
commerçante
demeurant 9 Rue Cuiraterie
26200 MONTE LIMAR

PREVENUE COMPARANTE en personne

D'AUTRE PART.

A l'appel de la cause à l'audience de ce jour, le Président a donné connaissance de l'acte qui a saisi le Tribunal.

La prévenue a été interrogée.

Maître LAMBERT, Maître PARDO ont conclu.

Le Ministère Public a requis l'application de la Loi.

La prévenue a eu la parole le dernier.

Le greffier a tenu note du déroulement des débats et des dépositions faites.

En cette audience, après en avoir délibéré conformément à la Loi, le Tribunal a statué en ces termes .

BEGUIN née NICCOUD Eliane est prévenue d'avoir à MONTE LIMAR 26, le 8 Décembre 1988, seule et sans arme résisté avec violences et voies de fait envers Me REIMONEN huissier et Monsieur FAQUIN inspecteur de police du Commissariat de MONTE LIMAR agissant pour l'exécution des lois et d'un arrêt de la Cour d'Appel de GRENOBLE du 26 Août 1987 en s'opposant par la force à la sortie de son magasin de l'huissier et de l'inspecteur de police en les tenant par les poignets en criant qu'elle venait d'être agressée et blessée et en tombant volontairement à terre en renversant des objets.

La prévenue régulièrement citée par Huissier, comparait ; il convient de statuer contradictoirement.

- Le Tribunal entend, au préalable, indiquer qu'il n'estime pas approprié de tenir compte des différents courriers adressés par BEGUIN que soit à des personnalités politiques, ou judiciaires, versés au dossier, dans lesquels l'intéressée exprime un avis ou une opinion toute personnelle sur tel ou tel épisode de la procédure . Il retiendra que le caractère - parfois injurieux - de ces correspondances, les indications erronées qui y figurent, ne concernent pas, à l'évidence, le débat de fond.

L'étude des pièces du dossier ainsi que les déclarations enregistrées à l'audience suffisent parfaitement, quoique la prévenue s'en insurge, à caractériser les faits poursuivis : le comportement de BEGUIN, rapporté, de façon concordante, par les dépositions REIMONEN - FAQUIN, est parfaitement inacceptable puisque tant un huissier de justice qu'un fonctionnaire de Police agissant pour l'exécution d'une décision de justice, n'ont pas à supporter insultes - pressions - menaces et voies de fait, de la part de tel ou tel justiciable.

Une peine d'emprisonnement avec sursis, à titre d'avertissement et une peine d'amende viendront sanctionner cette attitude, alors que les constitutions de parties civiles seront satisfaites, à hauteur de franc symbolique de dommages intérêts et de 2.500 Francs (deux fois) au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL,

Statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort.

Déclare BEGUIN née NICCOUD Eliane coupable du délit d'outrages à officier ministériel et agent de la force publique.

En répression, la condamne à la peine de :

- TROIS MOIS D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS
- TROIS MILLE FRANCS D'AMENDE

Constate que BEGUIN née NICCOUD Eliane a reçu du Président l'avis prévu par l'article 737 du Code de Procédure Pénale.

La condamne aux dépens.

Reçoit comme régulières en la forme les constitutions de parties civiles .

En conséquence, condamne BEGUIN née NICCOUD Eliane à payer à :

- à Monsieur FAQUIN
 - . la somme d'UN FRANC (1 F.) à titre de dommages intérêts.
 - . la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (2.500 F.) au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
- à Monsieur REIMONEN
 - . la somme d'UN FRANC (1 F.) à titre de dommages intérêts
 - . la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS (2.500 F.) au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale.
- au Syndicat National Autonome des Policiers en Civil
 - . la somme d'UN FRANC (1 F.) à titre de dommages intérêts.

Condamne BEGUIN née NICCOUD Eliane aux dépens des actions civiles.

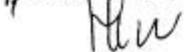
Le tout, par application des articles : 209 212 du Code Pénal.

Vu les articles 410, 459, 460, 473, 734 à 737 et 800 du Code de Procédure Pénale.

Le présent jugement a été signé par le Président et le greffier.

Pour expédition conforme

Le Greffier en Chef



COUR D'APPEL DE GRENOBLE 38	TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VALENCE 26000	244 REFERENCES: N° DU PARQUET 9034/89 N° DU JUGE:
Audience CORRECTIONNELLE (collégiale)		

NOTES TENUES PAR LE GREFFIER
(Articles 453 et C 624 du Code de Procédure Pénale)
AUDIENCE du MARDI, 5 Septembre 1989
à 13 H 30 Ma

PRESIDENT : M. BOULMIER Vice-président
ASSESEURS : M. AZEMA Juge
 Mme BOUAT Juge
 M. COUSSON
SUBSTITUT DU
PROCCUREUR : M. BECQUET
GREFFIER : M. RICHARD HAZANE

S.C.P.
RIBEYRE-D'ABRIGEON - VESSON
AVOCATS
17, Cours du Palais
37003 PRIVAS - Tél. 75.64.04.54

PREVENU: BEGUIN née NICOUX Eliane. Commerçante.
Résidence A F L et Hurbéi.

M. Faquen Réagit la partie civile
présent devant moi et pour le compte de
Me Reimonenx la police nationale.
représenté par
M. F. P. Me. F. P. Me. F. P.
victime
125,05 f

Comparant en personne

et. déclarations.

- Je vivais avec M. le capitaine Gardes depuis
3 années.
- Me Reimonenx est venu. Il m'a dit je
sais votre voiture. Mon ami était là - je
suis actuellement en vacances. M.
Faquen m'a pris au poignet, il m'a emmené
à terre. J'ai couru vers le port de Fleury
j'ai appelé la boutique à composer de 2
policiers - au crat - j'ai porté plainte contre
M. Reimonenx.

je maintiens que j'ai vu M. Faquin
 m'a poussé dans la boutique.
 M. Faquin a dit: "je ne fais rien".
 j'en ai pas eu de problème auparavant avec
 M. Faquin, ni avec M. L'huissier.

Sur @ pdt Mme Faquin relative la présence de M.
 L'huissier Reimonen.

SI. pdt/ la décision si exécutoire.
 Mme Faquin. je mis en cassette.

* La victime M. Faquin inspecteur principal en
 sa déposition. Les faits se sont faits comme je l'ai
 mentionné dans le P.V.

je suis sûr que le magnétophone était en marche.
 et l'attitude hostile. qui a hâte de témoigner. je conteste

SI pdt

je n'ai jamais eu de problème avec Mme Faquin.
 nous avons déposé une deuxième plainte avec M.
 Reimonen. Elle affiche sa vengeance, tout le
 déroulement du procès au devant de sa demeure.

Mme Faquin. le Dr. Novillo a existé à l'agence.
 et me l'a dit en sa présence pour M. Faquin. (faits civils) et
 et me l'a dit en sa présence pour M. Faquin. (faits civils) et
 en sa présence pour M. Faquin. (faits civils) et
 je ne donne une indemnité de l'ordre de 5000,- f
 en vertu de l'article 475. 1. CPP

* Le PR en ses requêtes. 3 mai 2015
 3000,- f d'appoint

DÉCISION DU TRIBUNAL. C

LE GREFFIER,

[Signature]

3 mai 2015

LE PRESIDENT,

PC Faquin → 1,- f de
 M. Reimonen → 1,- f de
 - M. Faquin, M. Reimonen -

2500,- f
 2500,- f
 2500,- f
 +2500,- f

PARQUET
DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
26021 VALENCE CEDEX



M. Beguin - Nicolas Elvane
* Boutique Tentation *
13, rue Raymond Dargat
26200 Montélimar

FIN

De la Corruption au Crime d'Etat



→ **VOIR aussi CASSATION avec Cabinet Waquet Claire et Farge Hélène**

Canada http://nicoudeliane.net/justice/cassa_91/cass1_91.htm

US http://enbg-censure.net/justice/cassa_91/cass1_91.htm

→ **VOIR AUSSI**

Sur US → Mur de la délinquance judiciaire

<http://enbg-censure.net/justice/delinquance-judiciaire.html>

<http://enbg-censure.net/justice/mur-de-la-delinquance-judiciaire.pdf>

Sur Canada → Mur de la délinquance judiciaire

<http://nicoudeliane.net/justice/delinquance-judiciaire.html>

<http://nicoudeliane.net/justice/mur-de-la-delinquance-judiciaire.pdf>

US <http://enbg-censure.net/>

Canada <http://nicoudeliane.net/>

Free <http://eliane.nicoud.free.fr/>

Raptor08 <http://raptor08.free.fr/>

Chez.com <http://eliane.nicoud.chez.com/>

Voila <http://enbg.voila.net/> CENSURE

<http://enbg-censure.net/P.D.G-Orange-Voila/stephane-richard.html>

Wifeo <http://enbg.wifeo.com/>